

LE MANUEL SCOLAIRE QUÉBÉCOIS : QUELQUES ÉTAPES DANS SA FORMATION

THE TEXTBOOKS IN THE PROVINCE OF QUEBEC: A FEW STEPS IN THEIR EVOLUTION

Paul Aubin¹

Submetido em 27 de abril e aprovado em 3 de setembro de 2013

Résumé: Le manuel scolaire québécois se développe autour de trois axes, les consommateurs, les producteurs et les régulateurs. Tant que le Québec est une colonie française très peu peuplée (1608-1762), le réseau des écoles ne rejoint qu'une faible partie de la population. Entre 1763 et 1839, le changement d'allégeance se traduit par l'arrivée de nouveaux maîtres et de nouveaux colons de langue et de religion différentes. La toute nouvelle industrie qu'est l'imprimerie commence à produire les premiers manuels imprimés au Québec et s'adapte aux nouvelles réalités. Le contrôle de l'état sur le monde scolaire est pratiquement nul. Changement majeur entre 1840-1875: le tout nouveau Conseil de l'instruction publique se voit confier, parmi d'autres responsabilités, celle de choisir les manuels qui seront approuvés pour l'enseignement. Après, le Conseil de l'instruction publique est scindé en deux comités distincts, un pour les catholiques (majoritairement francophones) et un autre pour les protestants (presque uniquement anglophones). Chacun des deux organismes gère ses écoles et choisit ses propres manuels. En 1965, témoignant des changements rapides que vit la société québécoise, le gouvernement abolit l'ancien Conseil de l'Instruction Publique, théoriquement indépendant du Parlement, et le remplace par un Ministère de l'Éducation. Ce dernier hérite des prérogatives jusque là dévolues au Conseil de l'Instruction Publique, dont la responsabilité de choisir les livres autorisés dans les écoles. Autre signe de changement profond dans la société, les maisons d'édi-

¹ Après des études en histoire à l'université de Montréal, Paul Aubin a enseigné l'histoire quelques années au niveau collégial avant d'oeuvrer au Ministère des affaires culturelles. Depuis plusieurs années, il est chercheur autonome associé au Centre interuniversitaire d'études québécoises de l'Université Laval. paubin@upc.qc.ca

tion des communautés religieuses se retirent toutes de ce secteur du commerce.

Mots clés: anglais; approbation; catholique; comité catholique; comité protestant; éditeur français.

Abstract: The evolution of textbooks in the Province of Quebec depends on three categories of persons: the users, the producers and the regulators. As long as Quebec remains a sparsely populated French colony, the school system reaches only a small fraction of the population. The change of allegiance (1763-1839) brings new masters and new settlers who speak another language and practice another religion. A totally new industry begins to produce the first textbooks printed in Quebec and adjusts itself to new realities. The state exercises almost no control over education. Between 1840 and 1875, a major change occurs: the brand new Council of Public Instruction is charged, among other things, to choose the textbooks that will be approved. The users of textbooks will have to pick among what will be offered by the publishers, who will be supervised by the regulators. Between 1876 and 1964, The Council of Public Instruction is divided into two committees, one for the Catholics (mainly French-speaking) and one for the Protestants (almost entirely English-speaking). Each of these committees manages its schools and chooses its textbooks. After 1965, as a consequence of the rapid changes in the society of the Province of Quebec, the government abolishes the Council of Public Instruction, independent from the Parliament in theory, and replaces it by the Department of Education, which inherits the powers previously granted to the Council of Public Instruction, including the choice of the books authorized for use in schools. The withdrawal of all the publishing houses of the religious communities from that business sector constitutes another expression of profound changes in the society.

Keywords: English; approval; catholic; catholic committee; protestant committee; French publisher

Le Québec se présente comme un laboratoire particulièrement riche en possibilités d'analyses comparatives avec d'autres cultures. Nous sommes majoritairement issus de deux grands courants migratoires d'Eu-

rope de l'ouest qui nous ont marqués. Après avoir plus ou moins ingéré ces apports étrangers, nous avons tenté de créer notre propre modèle en essayant d'y inclure les cultures qui nous ont précédés sur ce sol et celles qui, récemment, ont coloré notre paysage. Ce va-et-vient pour ne pas dire cette ambiguïté marque tous nos produits culturels, à commencer par la littérature que, depuis deux ou trois siècles, nous utilisons dans l'enseignement. Les réflexions qui suivent sur l'évolution du manuel scolaire en terre québécoise s'articuleront autour des trois axes qui servent de pivots à ces imprimés pédagogiques: les consommateurs, les producteurs et les régulateurs.

1608-1762

Il pourrait être tentant de balayer toute la période de la Nouvelle-France — le territoire de l'actuel Québec fait alors partie de l'empire colonial français — en rappelant l'absence de toute imprimerie et la carence de toute structure étatique encadrant le monde scolaire pour en conclure qu'il n'y avait pas de manuel. Tout embryonnaire qu'il ait été, le système scolaire fournissait tout de même un premier marché, depuis les «grandes écoles» jusqu'aux «petites écoles» en passant par les écoles de métiers.

Peu d'acheteurs potentiels pour une production forcément étrangère. Publié à Paris en 1702 par le deuxième évêque de Québec, le *Catéchisme du diocèse de Québec* a été rédigé en grande partie en France par un français, mgr de St-Vallier, et a connu une circulation plus que restreinte en Nouvelle-France suite aux aléas de la guerre de succession d'Espagne. Trente ans plus tard et devant l'impossibilité de se procurer ce premier catéchisme, mgr de Pontbriand introduit le catéchisme du diocèse de Sens. Les évêques ne sont pas les seuls agents de pénétration des manuels de France au Québec. À Antoine Forget, laïc français arrivé à Montréal en

1701 pour enseigner chez les Sulpiciens après avoir été formé au séminaire des maîtres de campagne des Frères des écoles chrétiennes de Paris, on promet que son ancien professeur et directeur de cette école normale avant la lettre, le frère Nicolas Vuyart, lui enverra ce qu'il a demandé pour les écoliers; on sait par ailleurs que selon la *Conduite des écoles*, directoire officiel de la communauté en matière d'enseignement, les livres destinés aux élèves, à cette époque, sont un livre de prières, un syllabaire, un livre de lecture en écriture cursive, un traité de civilité et un psautier. Nous pouvons donc en inférer que ce sont les livres qu'a demandés Forget à son ancien mentor, mais on ne peut aller plus loin pour l'instant dans l'identification formelle des manuels circulant dans ces «petites écoles».

Aux producteurs et consommateurs de manuels, il faut adjoindre les régulateurs. L'éducation en Nouvelle-France, est, faut-il s'en étonner, une affaire d'église; l'ordonnance de l'intendant Dupuy en 1727 rappelle que pour se livrer à des activités d'enseignement, il faut la permission de l'évêque. Non seulement les évêques voient-ils à approvisionner les écoles en catéchismes, mais ils surveillent les imprimés qu'on met entre les mains des élèves: le *Rituel* de Mgr de St-Vallier en 1703 rappelle que le grand-vicaire, dans la visite des écoles, doit s'assurer que les enfants ne lisent pas de mauvais livres.

Le bilan des quelques 150 ans de présence discontinue des Français maintenant enracinés en sol québécois est donc plus que sommaire: quelques dizaines d'écoles, quelques petits milliers d'élèves utilisant un certain nombre de manuels dont nous ne savons pas grand chose. Le changement d'allégeance de 1763 inverse complètement la donne: non seulement les nouveaux maîtres sont-ils de langue et de religion différente mais la prise de possession de la Nouvelle-France par l'Angleterre signifie l'arrivée d'une nouvelle vague d'immigrants qui voudra, elle aussi, être instruite et dans sa langue. Enfin, changement majeur: l'installation à Qué-

bec d'un premier imprimeur arrivé de Philadelphie signifie la possibilité de produire localement le matériel pédagogique.

1763-1839

Les quatre-vingts ans qui suivent, jusqu'en 1840, sont marqués par l'apparition des premières structures étatiques tentant d'encadrer la pratique scolaire, structures toutes éphémères et embrigadant une population scolaire encore embryonnaire mais qui n'en indiquent pas moins la direction que prendra notre enseignement.

Cette toute nouvelle intervention de l'état dans la sphère de l'éducation se manifeste timidement jusque dans la production et la consommation de manuels. Les règlements prévoient qu'il "sera suivi un système uniforme dans ces écoles, prescrivant, autant que possible, les livres dont on se servira, suivant une liste qui sera faite pour les écoles appartenantes [sic] à chaque église, par les syndics de l'institution respectivement, qui sont membres de cette église"¹. Pour la première fois, on s'inquiète de l'uniformité des manuels et ce ne sera pas la dernière; de plus, on charge les deux églises accréditées de voir à la mise en place de cette politique. La loi de 1829 demande aux inspecteurs d'inclure dans leurs rapports la liste des "livres dont on se sert". Autre intervention étatique: par deux fois, le parlement finance la production de certains manuels que ce soit pour la publication d'un livre d'arithmétique de William Morris en 1833 ou pour la traduction en français du traité d'agriculture de William Evans en 1836.

Les producteurs de manuels n'ont pas attendu l'intervention de l'état pour se mettre à la besogne. De 1765 à 1839, 142 manuels sont imprimés au Québec, soit une moyenne d'un peu moins de deux par année. Cette moyenne double durant la décennie 1830, signe évident de l'augmentation de la clientèle grâce aux nouvelles écoles ouvertes en vertu de la loi de

1829: alors que moins de 12 000 élèves fréquentent les écoles primaires en 1828, on en dénombre plus de 50 000 sept ans plus tard. Il y a donc marché, et il y aura producteurs.

Une soixantaine d'auteurs formellement identifiés écrivent pour les écoles. On y retrouve une quinzaine de membres du clergé, depuis un évêque pour le catéchisme de 1765 jusqu'à des professeurs de séminaires comme les abbés Pigeon et Holmes ou les sulpiciens Rivière et Houdet. Ce qui ne manque pas de surprendre compte tenu de l'état embryonnaire du système scolaire, c'est la proportion de professeurs rédigeant des manuels; plus de la moitié des auteurs font office d'instituteurs. Si certains, comme Joseph Laurin, notaire de formation et professeur durant un certain temps au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, écrivent pour payer leurs dettes contractées durant leurs études, d'autres inaugurent la tradition de ces professeurs de carrière qui, confrontés à des manuels déficients ou tout simplement inexistantes, voudront combler cette lacune à partir de leur propre expérience sur le terrain.

À la rédaction, il faut ajouter son double: l'édition. Partie d'un éditeur unique en 1765, la production de manuels scolaires aura embrigadé, à la fin de la décennie 1830, plus de soixante imprimeurs/éditeurs témoignant à la fois d'une réalité culturelle, l'élargissement d'un lectorat, et d'une réalité socio-économique, les éditeurs anglophones accaparant, pour un temps encore, la majorité de la production des textes, indépendamment de la langue dans laquelle ils sont rédigés. Car nous sommes très tôt rattrapés par la question linguistique. Des 142 titres, 32, soit 22%, sont en anglais, en commençant par un catéchisme pour anglo-catholiques en 1778. L'édition des manuels ne se cantonne pas automatiquement dans l'une ou l'autre des deux communautés linguistiques car les éditeurs anglophones publient un bon nombre de manuels en français, marché oblige, et quelques éditeurs francophones, comme Dupont de Québec, leur rendent la pareille;

l'industrie commence même à s'adapter à cette réalité: la même firme de Québec, suivant qu'elle publie des manuels en français ou en anglais, s'identifie comme «Nouvelle imprimerie» ou «New printing office» et un premier manuel bilingue paraît en 1828.

Si les auteurs québécois ou oeuvrant au Québec se mettent tôt à la rédaction de manuels — dès 1770 le jésuite français La Brosse publie, pour les Montagnais, un livre de prières qui fait office d'abécédaire —, la rareté des effectifs oblige à s'approvisionner outre-mer. De France viendront 26% des livres mis entre les mains des élèves — je comptabilise toujours uniquement les écrits imprimés ou réimprimés au Québec oubliant volontairement les achats de manuels à l'étranger dont témoignent les encarts publicitaires dans les journaux — et 13% d'Angleterre incluant un premier emprunt aux États-Unis. Tout comme pour les auteurs d'ici, les étrangers sont majoritairement soit des professeurs soit des ministres de l'une ou l'autre des confessions religieuses.

Non seulement y a-t-il plus d'élèves et donc plus d'acheteurs, mais le spectre des disciplines offertes à la clientèle s'élargit et l'apparition de titres publiés au Québec pour de nouvelles disciplines en témoigne. On doit donc parler forcément de premières: grammaire française en 1778, grammaire latine en 1796, lecture française en 1800, géographie générale en 1804, histoire de l'antiquité de même qu'arithmétique en 1809, français comme langue seconde en 1810, anglais comme langue seconde en 1811. Mais il n'y a pas que les débutants aussi destine-t-on à des élèves plus avancés le premier manuel d'astronomie en 1824, sans oublier la trigonométrie en 1827 et même la philosophie en 1835.

L'élargissement du champ pédagogique nous fait franchir une autre étape: pour la première fois, des québécois font part de leurs vues sur la chose scolaire, amorçant la réflexion dans une science toute nouvelle ici: la pédagogie, et le premier qui s'inscrit à ce tableau devient par la suite

un prolifique auteur de manuels, Joseph-François Perrault. Cependant, la première intervention du pédagogue ne manque pas de surprendre. Pour contrer la rareté des manuels et leur coût trop élevé pour une grande partie des parents, il suggère, et ce dès 1822, plutôt que de publier des manuels, d'imprimer des tableaux grands formats pour l'initiation à la lecture. En fait, Perrault reprend à son compte une suggestion mise de l'avant dans un rapport gouvernemental publié une dizaine d'années plus tôt et qui s'inspirait ouvertement du pédagogue anglais Lancaster; on y affirme qu'un seul jeu de tableaux remplace l'impression de 600 manuels!

Très tôt, les analystes s'entendent à la fois sur la nécessité du manuel — deux ans après son plaidoyer en faveur des tableaux Perrault publie son premier abécédaire — et en arrivent déjà à réclamer l'uniformité tout en déplorant le manque cruel de manuels. Autre sujet de réflexion et d'inquiétude: l'apport de l'étranger dans les manuels québécois qui “entretiennent les écoliers plutôt des pays étrangers et de l'antiquité que des annales et de la topographie de l'Amérique du Nord.” (LEBRUN, 1833, p.190) Si la période 1765-1840 a vu l'apparition des premiers manuels et des premières structures administratives encadrant la pratique de l'enseignement, ces dernières étaient, en fait, très peu contraignantes vu le peu d'effectifs voués à leur surveillance.

1840-1875

La création, en 1840, du poste de Surintendant de l'instruction publique coiffé par un premier Conseil de l'instruction publique en 1856, signifie un changement majeur dans la gestion par le gouvernement du monde scolaire: dorénavant, l'instruction se verra soumise à des règlements stricts promulgués par des organismes stables mandatés à cet effet; le manuel scolaire y goûte aussitôt. On commence par confier, en 1841, le choix des manuels aux toutes nouvelles commissions scolaires — or-

ganisme qui, dans chaque ville ou village, gère les écoles du territoire — avant de spécifier, en 1846, que les ministres du culte, tant catholiques que protestants, ont droit de regard sur les manuels utilisés pour l'enseignement de la religion ou de la morale. Tant que le Surintendant — Jean-Baptiste Meilleur en l'occurrence — était à lui seul l'appareil étatique, on comprend qu'une grande latitude était laissée aux commissions scolaires locales; mais avec la création, en 1856, d'un organisme dont le mandat est de gérer le fonctionnement des écoles à la grandeur du Québec, certains pouvoirs, jusque là dévolus aux instances locales, lui sont transférés. C'est ainsi que la loi de 1856 confère au tout nouveau Conseil de l'instruction publique le mandat d'établir la liste des livres que les professeurs peuvent utiliser, instaurant ainsi la politique d'approbation des manuels toujours en vigueur après 150 ans.

Si la structuration de l'enseignement s'explique, tout au moins en partie, par l'augmentation des effectifs — on passe de moins de 5 000 élèves en 1842 à plus de 240 000 en 1875 —, la même augmentation, fulgurante, justifie une production de plus en plus accrue et diversifiée: 376 nouveaux manuels abordant pas moins de 49 disciplines en trois décennies. Non seulement y a-t-il de plus en plus d'enfants à l'école, mais, encore une fois, l'éventail de cours qu'on leur offre s'élargit comme en témoigne l'apparition de manuels destinés à de nouvelles disciplines: physique en 1841, botanique et calcul différentiel et intégral en 1848. Par contre, ce qui ne manque pas de surprendre, c'est la part de la production occupée par les livres rédigés en anglais: 46%, plus du double de la période précédente. La consommation du manuel ne suit pas nécessairement la division linguistique de la société québécoise: dans un village à population francophone probablement à 100% comme St-Jean-Christome de Lauzon on utilise, en 1847, le *Murray's spelling book*.

L'explosion du marché se traduit par la prolifération des auteurs: pas

moins de 145 nouveaux noms apparaissent en page de titre sur les manuels pendant ces trente-cinq années dont la moitié oeuvrent, d'une façon ou d'une autre, dans le monde de l'enseignement. On y trouve aussi quelques noms illustres comme l'historien national François-Xavier Garneau qui consent à tirer un résumé à la sauce catéchistique de sa monumentale *Histoire du Canada*, l'architecte Charles Baillaigé pour la trigonométrie, le futur politicien Joseph Cauchon avec un manuel de science, tout comme le futur renégat Charles Chiniquy pour l'instant dans les bonnes grâces des autorités avec son *Manuel de tempérance* utilisé comme livre de lecture tout au moins dans les écoles de Montréal et de Québec sans oublier le futur évêque de Rimouski, Jean Langevin, avec son traité de calcul différentiel.

La réimpression de manuels étrangers, quoique légèrement à la baisse par rapport à la période précédente — 27% contre 39% —, témoigne toujours à la fois d'une production locale insuffisante comme du désir de s'identifier à l'une ou l'autre de nos cultures d'origine. On ne sera pas surpris de voir la France occuper le haut du pavé avec 42 titres talonnée de près par l'Angleterre avec 38. Par contre, il faut noter deux autres joueurs dans le paysage: les États-Unis et l'Irlande; dans les deux cas, l'arrivée de forts contingents d'immigrants de ces deux pays explique, en partie tout au moins, qu'on sente le besoin de réimprimer ici des manuels qui les aident à maintenir les liens avec leurs cultures d'origine. En dehors des reprises plus ou moins intégrales, s'ouvre le champ immense des adaptations plus ou moins explicites et explicitées. Problème d'éthique mais aussi problème idéologique que suscitent ces emprunts. Dans son tout premier rapport en tant que Surintendant de l'instruction publique en 1842, Jean-Baptiste Meilleur déplore l'usage de manuels importés des États-Unis dans lesquels on fait l'apologie du système républicain à l'encontre de la monarchie.

Rédigés ici ou empruntés plus ou moins intégralement à l'étranger, voire achetés outre-frontières, les manuels scolaires occupent une place de plus en plus importante dans le commerce et l'industrie du livre. C'est d'ailleurs ce que signale le même Meilleur dans le même rapport en entrevoyant le développement de l'édition scolaire comme moteur de l'édition tout court. Les chiffres lui donnent raison: entre 1840 et 1875, près de 150 firmes s'essaient au métier d'éditeur scolaire dont un peu plus du tiers affiche une raison sociale à consonance anglaise. Les perspectives sont suffisamment alléchantes pour intéresser les autorités gouvernementales: la loi de 1859 permet au tout nouveau Conseil de l'instruction publique d'acquérir les droits d'auteurs tant des manuels que des autres instruments pédagogiques comme les cartes murales. Et non seulement le Département manifeste-t-il son intérêt à l'édition, mais il envisage même d'assumer la rédaction des manuels comme le surintendant Chauveau l'annonce dans son rapport de 1860; que ces projets n'aient pas eu suite n'empêche qu'on y décèle le désir des autorités d'augmenter leur emprise à tous les échelons de la production des manuels. S'il ne réussit pas à mener à terme lui-même la rédaction des manuels, le Département essaie une autre voie pour augmenter son emprise sur le contenu: en 1871, il annonce en grande pompe la tenue d'un concours pour la rédaction d'une série de livres de lecture.

L'augmentation de la production s'accompagne, heureusement, d'une intensification de la réflexion sur le produit. On s'interroge sur la place que doit occuper le manuel dans l'enseignement, allant même jusqu'à en questionner son utilité. Directeur de l'école normale Jacques-Cartier, l'abbé Verreault ne les rejette pas, mais, reprenant à son compte l'argumentation développée cinquante plus tôt par Perreault, propose le recours systématique aux cartes murales pour pallier à la pénurie des manuels, elle-même attribuable en grande partie à leur coût trop élevé. Autre effet pervers d'une autre forme de pénurie: si on ne dispose que d'un manuel pour l'apprentissage d'une discipline, les élèves sont condamnés à traîner

ce livre pendant des années; c'est ce que note l'inspecteur Lanctot en 1857 en regard de la surutilisation du *Traité des devoirs d'un chrétien* pour l'apprentissage de la lecture: "Un enfant qui a fréquenté l'école pendant trois ans, l'a lu et relu *dix fois*. Il revoit toujours les mêmes idées, les mêmes mots, et il s'en lasse. Il perd le goût de la lecture."

Où se situe le manuel dans le tandem comprendre-retenir les notions? La multiplicité des catéchismes — formule de présentation des notions sous forme de questions et réponses et utilisée non seulement en religion mais aussi dans toutes les disciplines — favorise ouvertement la mémorisation. L'abbé Mailloux, en 1851, s'attend à ce que les élèves aient appris par coeur leur catéchisme de religion sous la direction des parents avant que le curé ne commence à leur en expliquer le contenu. On comprend très tôt à quelle aberration une telle pratique conduit et on peut en lire une dénonciation dans le *Journal de l'instruction publique* de 1869 publiant un article coiffé du titre évocateur "Un vice dans nos campagnes". La question n'est pas réglée pour autant: pros et contras de la mémorisation à outrance s'affrontent dans un débat organisé par l'école normale Jacques-Cartier en 1873.

Autre sujet de discussion qui apparaît: la multiplicité des manuels par discipline. En clair, faudrait-il qu'il n'y ait qu'un seul manuel pour chacune des disciplines à la grandeur du territoire? Dans son rapport sur la situation de l'éducation en 1853, Sicotte fait état des plaintes des instituteurs: "chaque enfant apporte à l'école un livre différent." Les professeurs eux-mêmes sont pris à partie par le surintendant Chauveau en 1856 constatant que chaque professeur choisit ses livres et que chaque changement de professeurs signifie l'achat de nouveaux livres. Pourtant, les dénonciations des effets pervers de la trop grande diversité ne manquaient pas et encore par des personnes dont la crédibilité ne pouvait être mise en doute à commencer par Meilleur qui, dès 1846, établit une équation entre uniformité

des manuels et progrès de l'enseignement. Son successeur, moins dogmatique, tempère, ne serait-ce que suite aux pressions des professeurs, en acceptant la possibilité d'approuver deux ou trois manuels par discipline, politique que fera sienne le Conseil de l'instruction publique à partir de 1860 et qui est toujours en vigueur.

Si une certaine uniformité est défendue au nom de la rentabilité pédagogique, elle pose problème à un autre niveau soit celui de la diversité des appartenances religieuses car on imagine mal des protestants devant lire des textes à la louange de Rome. L'avocat Mondelet, qui avait l'oreille des autorités politiques, avait cru trouver la solution en proposant, en 1841 et tout au moins pour les débutants, un seul livre pour toutes les matières et acceptable tant par les catholiques que les protestants car il serait composé d'extraits de la Bible; inutile de dire que le projet n'eut pas de suite. Plus réaliste, un autre avocat, Morin, suggère quelques années plus tard l'utilisation, par les anglophones, de la série des manuels rédigés en Irlande car ils avaient la réputation d'être parfaitement neutres en matière de confession religieuse.

C'est donc dire que le contenu religieux des manuels fait l'objet d'une étroite surveillance de la part des groupes intéressés. Meilleur rappelle, en 1849, l'obligation faite aux commissaires à ce sujet: "Dans les localités où les habitants sont de croyance religieuse mixte, il est important de faire usage de livres dont les principes de morale et de religion ne portent atteinte à la foi particulière d'aucun" (ACTES, 1849, p.75). Malgré toutes les bonnes volontés, il s'avère parfois impossible de trouver des manuels dans lesquels chacune des deux confessions pourrait s'y sentir à l'aise, aussi le Conseil de l'instruction publique, dans sa toute première liste de manuels approuvés en 1861, précise que certains ont été approuvés pour l'usage explicite des catholiques et d'autres pour celui des protestants. Malgré toutes les précautions pour éviter les heurts, des fric-

tions apparaissent. Un des leaders de la minorité anglophone, Dawson, se plaint qu'au moins un livre de lecture pour franco-catholiques publié par les Frères des écoles chrétiennes présente les anglo-protestants sous un éclairage désavantageux mais ajoute du même souffle que les éditeurs lui ont promis d'expurger leur texte lors d'une réédition subséquente. Ailleurs, c'est un principal d'école qui s'insurge contre l'obligation qu'on aurait faite à des aspirants anglo-protestants au brevet d'enseignement de prouver qu'ils avaient lu des manuels utilisés dans l'enseignement aux franco-catholiques, tels que *Les devoirs d'un chrétien* ou *l'Abrégé de l'histoire du Canada* de Garneau.

Si des divergences de vues se manifestent au chapitre de la religion dans les manuels, il en va de même quant à la consommation de livres importés. Leur utilisation, que ce soit des produits étrangers reproduits ici par traduction, adaptation, voire plagiat ou des importations, suppose à tout le moins une acceptation tacite de cette pratique et plus certainement un engouement plus ou moins exprimé. Il n'en demeure pas moins que cette pratique soulève des objections. Autre inconvénient, et non des moindres que le manque d'adaptation aux besoins locaux dont font preuve les importations. Lui-même professeur, Norbert Thibault déplore, en 1871, l'utilisation de manuels européens pour l'enseignement de l'agriculture.

Au Conseil de l'instruction publique créé en 1856 siègent côte à côte catholiques et protestants qui administrent conjointement le secteur public de l'éducation même si, pour l'approbation des manuels, leurs membres se divisent parfois en deux sous-comités basés sur l'appartenance confessionnelle. Cette dichotomie est institutionnalisée en 1875 avec la création de deux comités confessionnels indépendants l'un de l'autre à l'intérieur du Conseil de l'instruction publique; désormais, et jusqu'à la grande réforme de 1964, le monde scolaire sera régi par un comité catholique et son pendant pour les protestants, chacun des deux comités gérant ses propres

politiques sans en référer à son vis-à-vis; l'univers du manuel en sera profondément marqué.

1876-1964

Avec un taux de fréquentation scolaire en hausse constante, éditions princeps et réimpressions connaissent une augmentation significative: d'une production de 588 manuels durant la décennie 1870 on passe à 2046 pour la décennie 1950.

Intervenant de premier plan, le Conseil de l'instruction publique poursuivra deux objectifs en regard des manuels durant les quatre-vingts ans qui suivent: uniformité et, en attendant la gratuité, la diminution des coûts.

La bataille de l'uniformité des manuels est probablement la plus ancienne qu'ont menée les administrateurs de notre système scolaire et dont on peut questionner le succès comme en témoigne ce mémoire de 1961 par la fédération des principaux d'école: "L'uniformité des livres n'existe pas, tout le monde le sait [...]." (MÉMOIRE, 1962, p.11) En fait, de quelle uniformité est-il question? Une circulaire, adressée aux inspecteurs en 1879 et reproduite dans le *Journal de l'instruction publique* dans le but évident de la porter à la connaissance à la fois des commissaires et des professeurs, requiert l'uniformité à l'intérieur d'une école. Plus ambitieuse, la loi de 1880 évoque, pour la première fois, l'uniformité à l'échelle du Québec. Si certaines commissions scolaires semblent s'être conformées à la loi, dans l'ensemble du Québec l'objectif visé est loin d'être atteint comme le constate le premier ministre Marchand en 1898 se contentant d'affirmer que le gouvernement veut graduellement établir l'uniformité des livres dans nos écoles. Le gouvernement peut même compter sur un allié un peu encombrant soit le parti ouvrier qui, fort de ses 20 000 membres en

1910, réclame cette mesure au nom des pères de famille. La politique de l'uniformité s'applique également aux anglophones comme le rappelle le *Montreal Daily Star* de juin 1915 en commentant la liste des manuels autorisés pour ces écoles.

Les opposants à l'uniformité des manuels à l'échelle du Québec ne manquent pas, à commencer par le Conseil de l'instruction publique qui avoue que la loi de 1880 a été votée sans qu'on l'ait consulté. Le surintendant Ouimet résume les griefs de cet organisme dans son rapport de 1881: opposition d'éditeurs lésés, régionalismes à respecter, danger d'instaurer des monopoles, mesure à ce point nouvelle que même les pays d'Europe de l'ouest ne l'ont jamais envisagée. A ces arguments, s'ajoute celui de la pédagogie: l'uniformité absolue "détruirait nécessairement toute concurrence et toute émulation, décourageant ainsi tout vrai talent [...]" référence comme l'écrit le supérieur des Frères des écoles chrétiennes dans un mémoire présenté à l'assemblée des évêques en 1894. Autre cheval de bataille des instances gouvernementales: la gratuité des manuels, intimement liée à l'uniformité. Évoquée une première fois en termes flous dans un texte de loi en 1897, limitée aux seuls enfants pauvres et aux frais des commissions scolaires dans la loi de 1899, envisagée universelle mais toujours aux frais des commissions scolaires dans la loi de 1912, la gratuité prend réellement forme avec la loi de 1944 assurant aux administrations locales le remboursement, par le gouvernement, des trois quarts de la facture. Tout comme la politique d'uniformité, celle de la gratuité soulèvera des passions, et souvent chez les mêmes passionnés, à commencer par le conservateur Chapais qui trouve que "[au] point de vue du droit naturel, je dis que l'État sort de son rôle et de ses attributions, en s'imposant la charge de fournir aux enfants les livres de classe". « Le rôle naturel de l'État consiste à faire dans l'intérêt général ce que ne peuvent faire aussi bien que lui ni les individus ni les familles. » Au moment de l'adoption de la loi en 1944, les *Relations des Jésuites* émet des réserves: "Quelle que soit la méthode employée, la

gratuité des livres développe chez l'enfant et la famille la tendance à toujours compter sur l'État pour tout."

Même dans la valse des hésitations et en dépit des oppositions le gouvernement garde toujours le cap vers la gratuité et l'uniformité et en donne un signe éclatant en 1900 en se lançant dans une grande aventure: produire lui-même une série de manuels, à raison d'un par degré, dans lequel on trouverait toute la matière enseignée durant cette année académique et qui serait distribué gratuitement. Que seul paraisse celui destiné aux débutants — *Mon premier livre: lire, écrire, compter* — n'empêche qu'on avait vu grand. Selon une circulaire expédiée par rien de moins que le secrétaire provincial Adélarde Turgeon on escompte de grands progrès avec le nouveau produit pédagogique: "Grâce à ce programme concentrique, l'enfant, n'irait-il qu'une année à l'école, serait en mesure de *lire*, d'*écrire* et de *compter* passablement, et aurait étudié sans effort, en même temps qu'il apprenait à lire, les grandes lignes de toute l'Histoire sainte, les principaux personnages canadiens, de Jacques-Cartier, au cardinal Taschereau, etc."référence Malgré une vive opposition dans certains quartiers comme en témoigne la querelle épique entretenue dans les journaux entre l'abbé Baillaigé et le député Langlois, l'opération, bien que limitée à la première année, fut un succès: utilisé au moins jusqu'en 1938, ce manuel fut distribué gratuitement à plus d'un million d'exemplaires comme en fait foi la correspondance du Département de l'instruction publique.

Toujours en vue d'assurer une meilleure emprise sur le contenu des manuels, le Conseil de l'instruction publique tente de refaire le coup de la série des livres de lecture en se lançant une nouvelle fois dans l'aventure des concours pour la rédaction des manuels, les auteurs potentiels qui auraient le mieux répondu aux attentes des hautes instances étant assurés que leurs livres seraient approuvés et donc utilisés. Annoncé officiellement par le surintendant Ouimet en 1894 et préparé par le "sous-comité [chargé du]

projet d'une série unique de livres d'écoles" (OUIMET, 1894, p.115) — la formule clarifie les intentions — le concours porte sur la rédaction de textes dans une dizaine de disciplines; le projet est mis au rancart l'année suivante suite à une intervention de deux membres du Comité catholique maintenant présidé par le conservateur Boucher de la Bruère, dont, encore une fois, Thomas Chapais arguant que ce "comité n'étant pas prêt à accepter le principe de l'uniformité des livres [on doit plutôt chercher les moyens] pour n'avoir dans les écoles que les meilleurs livres et restreindre, autant que possible, la diversité des livres dans les écoles d'un même district." (BRUÈRE, 1895, p.266) La solution des concours visant à assurer une certaine uniformité tout en favorisant une diminution des coûts n'est pas abandonnée pour autant et elle sera évoquée en 1961 dans un mémoire.

Toujours avec le même résultat escompté, le Conseil de l'instruction publique se lance dans une autre aventure à savoir se faire libraire et prend même la précaution de faire enchâsser cette initiative dans le texte de la loi de 1876 qui crée le dépôt du livre. Le surintendant Ouimet voyait grand et il fait part de ses attentes dans une circulaire aux inspecteurs l'année suivante: "La création d'un dépôt de livres et de fournitures scolaires dans le département de l'instruction publique devra être le point de départ d'une réforme bien importante; je veux dire l'uniformité d'enseignement dans toute la province. Comment pouvons-nous obtenir cette uniformité lorsque le prix des livres d'écoles était soumis à la concurrence des marchands?" (OUIMET, 1877, p.19-20) Naïvement, le brave homme identifiait publiquement ses adversaires. L'opposition des libraires ne tarde pas et elle est telle qu'elle conduit à une première association dans le milieu et qui s'exprime, entre autres, par un factum dans lequel on soulève des conflits d'intérêt, le dépôt du livre offrant en vente des manuels rédigés par des officiers du Département de l'instruction publique.

Outil pédagogique, certes, mais aussi outil économique. On passe

d'une soixantaine d'éditeurs durant la décennie 1870 à une centaine pour la décennie 1950 et cette augmentation va de pair avec un début de concentration — d'une moyenne de huit titres par éditeur on passe à 18 —, concentration rendue à la fois nécessaire et intéressante par les coûts requis et les bénéfices escomptés. La concentration dans le monde de l'édition est une tendance générale à la quelle notre collectivité participe. Par contre, s'il existe une spécificité propre au Québec dans l'édition du matériel pédagogique, c'est bien l'intervention des communautés religieuses dans cette sphère. De quelques titres qu'elles publient au milieu du XIXe siècle, elles accaparent 65% des éditions princeps durant la décennie 1920 avant de voir leur influence diminuer progressivement ensuite.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation unique. Fondées en France pour la plupart, tout au moins pour les communautés d'hommes qui dominant le peloton, elles arrivent ici avec une expérience dans ce domaine et peuvent également reproduire au Québec les manuels de leurs confrères de France; constituées de pédagogues de carrière, elles peuvent compter sur leurs membres non seulement pour les rédiger mais aussi pour tester des versions préliminaires auprès de clientèles cibles; dirigeant des centaines d'écoles, elles disposent d'un bassin de consommateurs automatique pour ne pas dire captif, car chacune n'utilise, autant que possible, que ses manuels, pratique d'autant plus facile que la loi de 1909 les soustrait au pouvoir des commissions scolaires au chapitre de l'uniformité des manuels, situation que dénoncera bientôt un ancien commissaire de la commission scolaire de Montréal devenu juge entre temps: "Pour faire passer le principe [d'uniformité] on a donné à chaque congrégation sa part de patronage, c'est-à-dire de profits, sans égard à la valeur respective des ouvrages." (MARTINEAU, 1919, p.7) L'incursion des communautés dans le secteur le plus rentable de l'édition pose le problème de leurs relations avec les éditeurs laïcs et elles sont ambiguës. Tant qu'elles confient la production de leurs manuels à des maisons laïques — pensons à l'association

des Frères maristes avec Granger ou à celle des Soeurs de la congrégation de Notre-Dame avec Beauchemin — le problème ne se pose pas mais lorsqu’elles utilisent leurs équipements d’imprimerie pour produire autre chose que leurs seuls manuels, les conflits éclatent comme l’explique un journaliste en 1938. La situation change radicalement avec l’arrivée des premières maisons d’édition spécialisées dans le manuel et qui ne sont pas le fait des communautés; une coopérative de professeurs voit le jour en 1945, le Centre de psychologie et de pédagogie, bientôt imitée, mouvement qui amorce le déclin des communautés religieuses dans l’édition pédagogique, non sans quelques réticences de leur part.

La scolarisation en net progrès et la généralisation du cours secondaire à partir de la décennie 1940 incitent de plus en plus de joueurs à investir le champ de l’édition du manuel et les règles du jeu ne sont pas toujours claires quand elles ne dégènèrent pas en pratiques pour le moins sujettes à caution, situation qu’analyse et condamne Maurice Bouchard dans son rapport sur le commerce du livre en 1963. A peu près tous les intervenants subissent les foudres du commissaire. Au Département de l’instruction publique on reproche un laxisme tel que des présidents de commissions d’approbation de manuels peuvent faire approuver les livres dont ils sont l’auteur ou que des représentants d’éditeurs siègent sur des comités chargés d’évaluer leurs productions. Aux éditeurs, tant laïcs que religieux, on fera grief, tout au moins à plusieurs, d’engranger des bénéfices exagérés. Les constats du commissaire et ses recommandations ne sont certainement pas étrangères à la politique d’achat que mettra en vigueur le gouvernement par la suite.

La jungle des lois du marché n’empêche pas auteurs et pédagogues de réfléchir sur la place de l’imprimé dans l’enseignement et la meilleure façon de s’en servir. Futur principal de l’école normale Laval, l’abbé Rouleau s’interroge en 1881 sur le rôle que doit jouer le “livre de texte” dans

l'école primaire. Rappelant ce qu'il qualifie de vieille routine qui favorisait la mémorisation précédant une éventuelle compréhension, Magnan, qui deviendra par la suite un des pédagogues les plus en vue, met le manuel à la remorque du professeur car c'est celui-ci qui "constitue le livre vivant de sa classe" (MAGNAN, 1893, p.131), prise de position que partage son collègue et ami chez les anglophones, John Ahern: "Nothing can take the place of the living text-book, the teacher." (AHERN, 1916, p.111) Dans un texte paru dans *Le Devoir* en 1930, l'abbé Tessier, grand bonze du système des écoles ménagères, accuse même le manuel, ou tout au moins sa mauvaise utilisation, de nuire à l'enseignement: "L'étude purement livresque, paraît bien être le grand responsable du manque déplorable de vitalité et de curiosité intellectuelles qu'il nous faut bien constater chez la masse des nôtres." (TESSIER, 1930, p.1) Quelques mois plus tard et dans le même média, le frère Marie-Victorin de la communauté des Frères des écoles chrétiennes en remet: "[...] si l'on n'y prend garde, le livre, le manuel scolaire en particulier, cesse vite d'être un miroir pour devenir un écran, et qu'au lieu d'élargir la pensée, il peut facilement la comprimer, la restreindre, la cadenasser dans la terrible prison des mots." (MARIE-VICTORIN, 1931, p.2) Partie d'une approche négative — comment ne pas utiliser le manuel ou quels sont ses inconvénients — la réflexion se meut, heureusement, en une approche positive comme en témoignent les travaux de Richard Joly au début de la décennie 1960 qui expliquent comment s'en servir.

Contestables, si non sur le fond tout au moins sur la manière dont on les utilise, nos manuels, dont un grand nombre sont rédigés par des éducateurs de carrière, sont-ils irréprouvables à tout le moins sur la langue? Que vaut le français dans des manuels écrits par des francophones pour des francophones? Voilà qu'une longue série d'articles publiés dans *L'enseignement* à la fin des années 1950 dénonce, centaines de citations à l'appui, la piètre qualité du français qu'on y utilise. Ainsi, pour la série de

manuels d'arithmétique de Gérard Beaudry: on y relève des anglicismes et des incorrections grammaticales, on y déplore la pauvreté de style et de vocabulaire et on y dénonce ce qu'on qualifie de style de traduction. Trois ans plus tard, un mémoire de l'association des femmes universitaires de Québec y va d'une charge impitoyable; la situation leur semble à ce point grave qu'elles en arrivent à une suggestion assez surprenante: "Pourquoi ne pourrions-nous pas dès septembre prochain, pour un nombre limité d'années, — c'est-à-dire jusqu'à ce que des livres d'égale valeur sortent de nos presses canadiennes — adopter les livres dont on se sert en France, en Belgique, en Suisse ou dans les quelques vingt pays d'Asie et d'Afrique qui ont le français comme langue de culture?" COULOMBE, DULONG, 1962, p.4).

Il n'y donc pas, à priori, de blocage à l'encontre de l'importation de manuels, même si la pratique est à la baisse: à peine deux cents livres entre 1876 et 1964 sont des repiquages plus ou moins intégraux. Ils nous viennent des sources usuelles auxquelles s'ajoutent, occasionnellement, de nouveaux fournisseurs comme les Clercs de Saint-Viateur réimprimant à Montréal des catéchismes rédigés et publiés initialement pour les franco-américains de l'Illinois (États-Unis). Si la dépendance envers la production étrangère diminue chez les francophones, elle s'accroît chez les anglophones qui importent massivement de la province canadienne d'Ontario et d'Angleterre; et comme la guerre de 1914-18 leur a posé de sérieux problèmes d'approvisionnement outre-mer, le Comité protestant envisage de créer un nouveau dépôt du livre à l'intention des seuls anglophones et dont il songe sérieusement à confier la gérance à l'éditeur Dent de Londres qui a une succursale à Toronto ignorant ainsi Renouf de Montréal, le dernier des éditeurs pour anglophones encore en affaires pour un temps.

La réticence est plus grande chez les francophones et tient à plusieurs causes. Revient en premier lieu une vieille accusation qu'exprime Magnan

en 1904, à savoir que dans ces produits importés “Notre histoire est ignorée, de même que la géographie canadienne.” (MAGNAN, 1894, p.3-4) Camille Roy se veut encore plus clair vingt ans plus tard: “Il a été surtout facilement admis que notre enseignement secondaire sera plus national, c’est-à-dire plus adapté aux préoccupations de l’esprit canadien, le jour où nos professeurs, mieux outillés qu’ils ne le sont encore aujourd’hui, seront en mesure de nous faire eux-mêmes les manuels classiques, et plus spécialement les manuels d’histoire et de géographie dont nos élèves ont besoin.” (ROY, 1935, p.13) Mais il y a pire. Peut-on, en ce début du XXe siècle se fier aux productions de la laïcisante France? Le Comité catholique avait approuvé, quelques années auparavant, des grammaires produites en France, notamment celle de Claude Augé éditée par Larousse. Mais voilà que, suite au nouveau courant de laïcisation qui prévaut dans l’ancienne mère-patrie, les messages insidieusement véhiculés rejettent les valeurs traditionnelles à saveur religieuse. Un anonyme pourfendeur s’insurge dans la revue *L’enseignement primaire*: “Pour flatter les impies qui gouvernent la France et dirigent l’enseignement dans ce pays, les éditeurs de ces ouvrages ont remplacé toutes les expressions chrétiennes par des termes purement profanes, quand ils ne sont pas ridicules. De *neutres* ou *honnêtes* qu’étaient les grammaires Augé et Larive & Fleury, on en a fait des véhicules de la libre-pensée.”² Mais peut-on rejeter des manuels dont on reconnaît la valeur pédagogique? Qu’à cela ne tienne: on confie à l’abbé Desrosiers le soin de québécoiser et catholiciser ces grammaires avec des résultats un peu surprenants; ainsi dans un texte de dix lignes où l’enfant est appelé à étudier la lettre «h», on remplace «Suisse» par «Colombie» pour une contrée «hérissée de montagnes» et on ajoute une phrase sur les inévitables «sauvages du Canada» alors que toute la partie normative de la grammaire Augé est retranscrite verbatim.

Nous continuons donc à consommer des produits d’ailleurs mais nous exportons aussi. Les Soeurs de Sainte-Anne impriment à Montréal

une série intitulée *Vocabulaire bilingue* destinée à leurs écoles de Nouvelle-Angleterre où elles oeuvrent principalement auprès des franco-américains. Mais notre attention se porte surtout vers les francophones de la diaspora canadienne. Pour des causes idéologiques d'abord, on organise des collectes de manuels destinés aux écoles des franco-ontariens ou, au début de la décennie 1950, pour les francophones de la région de Vancouver. Le facteur commercial y trouve aussi son compte. Longtemps les francophones de l'ouest étudient l'histoire dans les manuels publiés au Québec, principalement par les communautés religieuses.

1965-2005

Depuis la création du ministère de l'éducation en 1964 en remplacement de l'ancien Conseil de l'instruction publique, l'horizon du manuel scolaire n'a guère changé, tout au plus les tendances déjà notées se sont-elles accentuées, à commencer par la progression de l'édition pédagogique. La compilation non encore complétée du catalogue des manuels nous offre 3478 documents publiés durant la décennie 1970 et 4165 durant la décennie 1990. Cette réalité cache cependant un fait nouveau: alors que jusqu'à présent on pouvait toujours associer l'augmentation du nombre des publications à la croissance du nombre d'élèves, depuis la fin de la cohorte issue du baby boom de l'après guerre, la clientèle scolaire augmente beaucoup moins rapidement. Notons également que, toute proportion gardée, il y a moins d'éditeurs durant la décennie 1990 que durant la décennie 1970, ce qui signifie une forte tendance à la concentration de la production dans quelques grandes maisons, phénomène qui peut s'expliquer, entre autres facteurs, par les coûts d'investissement de plus en plus élevés: récemment, l'éditeur Guérin, un des majors dans le domaine, évaluait jusqu'à 1 000 000.00\$ l'investissement requis pour la production d'un nouveau titre.

On aura compris que le passage du Département de l'instruction pu-

blique au Ministère de l'éducation ne s'est pas traduit par un affaiblissement de l'intervention des autorités gouvernementales dans le domaine du manuel scolaire, tant s'en faut. Non seulement la politique d'approbation est-elle toujours en vigueur mais elle est expliquée en long et en large dans un grand nombre de textes destinés tant aux éditeurs qu'aux auteurs potentiels. Surveillance ancienne, donc, mais répondant à de nouvelles préoccupations. Certes, on évalue la valeur pédagogique des manuels scolaires, dans une société de plus en plus multiculturelle, on scrute à la loupe le cadre idéologique sous-jacent; on est devenu frileux "pour l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique", que ce soit au chapitre du racisme ou du sexisme.

Sur le plan pédagogique, les débats sur la place du manuel dans l'enseignement ne semblent pas prêts de prendre fin; ainsi, dans *Québec-français* en 2000 on pose la question: faut-il "Enseigner avec un manuel ou sans?" Question d'autant plus d'actualité que les nouvelles technologies — internet et CD-ROM — empiètent sur l'imprimé traditionnel et ont la cote des principaux usagers, les enfants; aussi le Ministère de l'éducation n'a-t-il pas d'autre choix que d'"[entrouvrir] la porte au matériel numérique" dont une des caractéristiques est d'ignorer encore plus facilement les frontières.

On aurait pu croire qu'avec les années la consommation de produits étrangers aurait virtuellement disparu, ne serait-ce que suite à la montée du nationalisme québécois. Or, il n'en est rien, bien au contraire. Certes, la France et l'Angleterre sont de moins en moins sollicitées, mais nous nous sommes rabattus sur le Canada anglais. Durant les cinquante dernières années, nous avons utilisé dans nos écoles francophones plus de quatre cents manuels venus d'ailleurs, particulièrement à partir de textes édités pour le Canada anglophone et plus de la moitié de ces produits exotiques ont servi à l'enseignement des mathématiques; déjà en 1967 on dénon-

çait, dans *L'action nationale*, cette dépendance qualifiée d'anglomanie et la pratique a eu tendance à se maintenir, c'est le moins qu'on puisse dire. Mince consolation, nous rendons, tout au moins en partie, la monnaie de la pièce; la méthode de lecture développée dans les années cinquante par une communauté de religieuses de Sherbrooke a fait des petits au Canada anglais, en France et jusqu'en Polynésie française et un éditeur de manuels scolaires de Rimouski a trouvé un important débouché en Afrique francophone.

Conclusion

Le manuel scolaire est d'abord un témoin de son époque. Ainsi, pour la période coloniale française, il illustre à la fois la faiblesse du système d'éducation et la dépendance de la colonie envers la mère-patrie: on importe les biens de consommation comme les imprimés plutôt que de les produire dans la colonie. Avec le changement de statut colonial en 1763 — de colonie française le Québec devient colonie anglaise — le manuel scolaire doit s'adapter à une nouvelle réalité: l'arrivée d'une clientèle anglo-protestante. De plus, ces nouveaux arrivants lancent une industrie locale du livre — imprimerie, édition, librairie — dont le manuel scolaire sortira gagnant et dont il sera un des piliers. Quoique timide, cette industrie de l'imprimé scolaire est déjà suffisamment importante pour générer les premiers textes théoriques sur l'enseignement et sur son principal outil, le manuel scolaire.

L'intervention de l'état dans le monde scolaire tout comme dans l'organisation de la société en général jusque là réduite à son minimum — c'est le libéralisme triomphant — se manifeste sérieusement en ce qui regarde l'éducation à partir de 1840 avec la création de structures locales pour gérer l'activité pédagogique. Les deux premières mesures mises en force — le système d'éducation sera confessionnel et les manuels devront

se plier à une politique d'approbation par l'une ou l'autre des deux églises reconnues — marqueront profondément le système d'éducation en général et l'industrie du manuel scolaire en particulier et ce jusqu'au tournant de l'an 2000. Les églises exerceront ainsi un pouvoir effectif sur l'enseignement et tout particulièrement sur le contenu des imprimés mis entre les mains des élèves.

Le véritable changement ne viendra pas de la création d'un ministère de l'éducation en 1964 mais bien plutôt d'une immigration massive à partir de la fin de la seconde guerre mondiale, immigration multi-ethnique et multi-confessionnelle. Le manuel «catholique» ou «protestant» proposait une vision du monde dans laquelle cette immigration ne se reconnaissait pas. Aussi verra-t-on apparaître une série de guides destinés aux auteurs et éditeurs de manuels scolaires non seulement pour éliminer toute allusion «raciste» dans les manuels mais incitant à inclure, dans ces mêmes manuels, des représentations de ces «minorités visibles» tant par les textes que par les illustrations. Dorénavant non confessionnel, le système éducatif québécois doit englober toutes les minorités du paysage humain et les manuels scolaires doivent témoigner de cette réalité.

Au point de départ d'une analyse d'un type d'imprimés, il faut compter sur un catalogue: peut-on analyser un secteur de l'imprimé, quel qu'il soit, si on ne dispose pas d'une liste fiable de ces mêmes imprimés? Aussi cette analyse du manuel scolaire produit au Québec repose sur un catalogue de 28 000 titres d'ouvrages produits au Québec depuis 1765 et que l'on peut consulter sur internet à l'adresse suivante: www.bibl.ulaval.ca/ress/manscol

Le catalogue n'est pas une analyse de type sociologique ou historique mais il est la condition essentielle pour se livrer à de telles analyses. On se prend à rêver de ce que pourrait révéler un tel catalogue pour le manuel en portugais.

Références

- Actes d'éducation élémentaire, Montréal, Derbyshire, 1849.
- AHERN, John. *Pedagogic organization of schools from regulations of the catholic committee with notes on method*. Quebec: The telegraph printing, 1916.
- AUBIN, Paul (dir). *300 ans de manuels scolaires au Québec*. S.l., Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Les presses de l'université Laval, 2006.
- AUBIN, Paul. Deux siècles d'exportation du manuel scolaire québécois – L'exemple du Québec. In: CABANEL, Patrick. *Une France en Méditerranée*. Paris: Creaphis, 2006, p. 375-390.
- AUBIN, Paul. La pénétration des manuels scolaires de France au Québec – Un cas-type: les Frères des écoles chrétiennes, XIXe – XX siècles. *Histoire de l'éducation*, n. 85, janvier 2000, p. 3-24.
- AUBIN, Paul. Le manuel scolaire : une censure en douce- Le modèle québécois. IN : DURAND, Pascal. *La censure de l'imprimé*. Québec : Nota bene, 2006. p. 361-377.
- AUBIN, Paul. Educational radio in Quebec: a complement to university, IN: CUNNINGHAM, Peter. *Beyond the lecture hall – Universities and community engagement from the middle ages to the present day*. Cambridge: University of Cambridge, 2009; p. 61-78.
- AUBIN, Paul. *Les communautés religieuses et l'édition du manuel scolaire au Québec – 1765-1964*. Sherbrooke, Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec, 2001.
- AUBIN, Paul. Les cahiers d'exercices – Témoins ou agents de transformations dans le monde scolaire? L'Exemple du Québec. IN : MEDA, Juri. *School exercise books*. Macerata : Polistampa, 2010. p. 1131-1143.
- BRUÈRE, Pierre Boucher de la. *Rapport du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec pour l'année 1894-1895*, Québec,

Langlois, 1895

COULOMB, Jean; DULONG, Gaston. *Rapport sur les livres de français au cours primaire présenté à la Commission d'enquête sur l'enseignement*, s.l., s.n., 1962.

LEBRUN, Isidore. *Tableau statistique et politique des deux Canadas*. Paris et Londres : Tveuttel & Würtz, 1833.

MAGAN, Charles-Joseph. À propos de livres classiques. *L'enseignement primaire*, janvier 1894.

MAGNAN, Charles-Joseph. Le maître et le livre. *L'enseignement primaire*, janvier 1893.

MARIE-VICTORIN (frère). Les cercles des jeunes naturalistes. *Le devoir*, 13 mai 1931.

MARTINEAU, Paul-G. *Mémoire soumis au Comité catholique du Conseil de l'instruction publique*, s.l., s.n., 1919.

MÉMOIRE de la fédération des principaux d'école à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, s.l., 1962,

OUIMET, Gédéon. *Circulaire du surintendant de l'instruction publique*, Québec, s.n., 1877.

OUIMET, Gédéon. *Rapport du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec pour l'année 1893-1894*, Québec, Langlois, 1894.

ROY, Camille. *Nos problèmes d'enseignement*, s.l., Albert Lévesque, 1935.

TESSIER, Albert. Quelques réflexions d'un éducateur: paresse intellectuelle - Le manuel et l'enseignement livresque, *Le devoir*, 9 août 1930.

(Endnotes)

² *Appendice du XXIIIe volume des journaux de la chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada - Quatrième session du onzième parlement provincial.*

³ “Le cabinet de l’instituteur”, *L’enseignement primaire*, 4 décembre 1905, p. 236.